



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x(1)				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1		x			
Agriculture sans sol	A2		x			
Usages piscicoles	A3		x			
Fermette	A4		x			
Dressage et pension d'animaux	A5		x			
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis			(4)			
Usages spécifiquement exclus			(2)			
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10 000	10 000			
Profondeur (m)	min.	100	100			
Frontage (m)	min.	45	45			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15			
Marges latérales (m)	min.	10	10			
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8	8			
Espace naturel	max.	60	60(3)			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5			
Autres articles			(a)			

ZONE : Af-1		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
<p>(1) Seules sont autorisées les habitations prévues par les exceptions mentionnées à l'article 13.6.6</p> <p>(2) Extraction</p> <p>(3) Le pourcentage d'espace naturel ne s'applique pas à l'agriculture</p> <p>(4) Superficie totale des abris forestiers et de chasse et pêche et leurs dépendances :20 m²</p>		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
a) Dispositions spéciales (article 9.4.1)		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	
 Juin 2012		



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x(1)				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1		x			
Agriculture sans sol	A2		x			
Usages piscicoles	A3		x			
Fermette	A4		x			
Dressage et pension d'animaux	A5		x			
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis			(4)			
Usages spécifiquement exclus			(2)			
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10 000	10 000			
Profondeur (m)	min.	100	100			
Frontage (m)	min.	45	45			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15			
Marges latérales (m)	min.	10	10			
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8	8			
Espace naturel	max.	60	60(3)			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5			
Autres articles			(a)			

ZONE : Af-2		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
<p>(1) Seules sont autorisées les habitations prévues par les exceptions mentionnées à l'article 13.6.6 (2) Extraction (3) Le pourcentage d'espace naturel ne s'applique pas à l'agriculture (4) Superficie totale des abris forestiers et de chasse et pêche et leurs dépendances :20 m²</p>		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
a) Dispositions spéciales (article 9.4.1)		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	
 Juin 2012		



ZONE : Af-3

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Seules sont autorisées les habitations prévues par les exceptions mentionnées à l'article 13.6.6
 (2) Extraction
 (3) Le pourcentage d'espace naturel ne s'applique pas à l'agriculture
 (4) Superficie totale des abris forestiers et de chasse et pêche et leurs dépendances :45 m²

DISPOSITIONS SPÉCIALES

a) Dispositions spéciales (article 9.4.1)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	x(1)					
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3						
Maison mobile	H4						

COMMERCE							
Commerce de détail et de services	C1						
Commerce de détail de grande surface	C2						
Commerce artériel léger	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur intensif	C6						
Commerce récréatif extérieur extensif	C7						
Commerce de restauration	C8						
Commerce d'hébergement	C9						

INDUSTRIE							
Industrie légère	I1						
Industrie moyenne	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						

COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE							
Communautaire de voisinage	P1						
Communautaire d'envergure	P2						
Communautaire récréatif	P3						
Utilité publique légère	P4						
Utilité publique moyenne	P5						
Utilité publique lourde	P6						

AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1		x				
Agriculture sans sol	A2		x				
Usages piscicoles	A3		x				
Fermette	A4		x				
Dressage et pension d'animaux	A5		x				

FORESTERIE ET SYLVICULTURE							
Exploitation forestière	F1		x				
Usages spécifiquement permis			(4)				
Usages spécifiquement exclus			(2)				

NORMES

TERRAIN							
Superficie (m2)	min.	10 000	10 000				
Profondeur (m)	min.	100	100				
Frontage (m)	min.	45	45				
Largeur (m)	min.	40	40				

STRUCTURE							
Isolée		x	x				
Jumelée							
Contiguë							

MARGES							
Marge avant (m)	min.	15	15				
Marges latérales (m)	min.	10	10				
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	15	15				

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55				
Largeur (m)	min.	7	7				

RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8	8				
Espace naturel	max.	60	60(3)				

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA		5	5				
Autres articles			(a)				



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x(1)				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1		x			
Agriculture sans sol	A2		x			
Usages piscicoles	A3		x			
Fermette	A4		x (1)			
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis			(1)			
Usages spécifiquement exclus			(2)			
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10 000	10 000			
Profondeur (m)	min.	100	100			
Frontage (m)	min.	45	45			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15			
Marges latérales (m)	min.	10	10			
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8	8			
Espace naturel	max.	50	50(3)			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles		(a)				

ZONE : Ap-1	
SERVICES	
Aqueduc	
Égout	


(1) Seules sont autorisées les habitations prévues par les exceptions mentionnées à l'article 13.6.6
(2) Extraction
(3) Le pourcentage d'espace naturel ne s'applique pas à l'agriculture

DISPOSITIONS SPÉCIALES
a) Dispositions spéciales (article 9.4.1)

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1		x			
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3		x			
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5		x			
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8		x			
Commerce d'hébergement	C9		x			
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1			x		
Communautaire d'envergure	P2			x		
Communautaire récréatif	P3			x		
Utilité publique légère	P4			x		
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1					
Usages spécifiquement permis			(5, 7)			
Usages spécifiquement exclus			(1,2,3,4)			
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	1390	1390	1390		
Profondeur (m)	min.	50	50	50		
Frontage (m)	min.	25	25	25		
Largeur (m)	min.	22	22	22		
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x		
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6 (6)	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.	5	5	5		
Marge arrière (m)	min.	5	5	5		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5		
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55		
Largeur (m)	min.	7	7	7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1	1		
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30	30	30		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		1	1	1		
Autres articles		(a)	(a)	(a)		

ZONE : Ca-1		
SERVICES		
Aqueduc		x
Égout		
<p>(1) Hébergement routier, regroupement de chalets en location (2) Établissement présentant des spectacles à caractère érotique (3) Salle de jeux électroniques et salon de pari (4) Terrain de camping (5) Commerce de service pétrolier (6) Marge de recul des îlots de pompe par rapport au chemin Tour-du-Lac : 2,5 m. (7) Les mini-entrepôts sont autorisés aux conditions suivantes: marges de recul avant et arrière: minimum de 30 m.</p> <p>Ils doivent être clôturés et entourés d'une aire tampon</p>		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
(a) L'entreposage extérieur de bateaux est prohibé		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
 Juin 2012		



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1	x				
Commerce de détail de grande surface	C2	x				
Commerce artériel léger	C3	x				
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6	x				
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8	x				
Commerce d'hébergement	C9	x				
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1					
Usages spécifiquement permis	(4,5, 6)					
Usages spécifiquement exclus	1,2,3					
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	2780				
Profondeur (m)	min.	50				
Frontage (m)	min.	45				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	4				
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	8				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30				
Espace naturel	max.	30				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		2				
Autres articles		(a)				

ZONE : Ca-2

SERVICES

Aqueduc	x
Égout	

- (1) Hébergement routier, regroupement de chalets en location
- (2) Établissement présentant des spectacles à caractère érotique
- (3) Salle de jeux électroniques et salon de pari
- (4) Commerce de service pétrolier
- (5) Les centres équestres sont autorisés
- (6) Les mini-entrepôts sont autorisés aux conditions suivantes: marges de recul avant et arrière: minimum de 30 m. Ils doivent être clôturés et entourés d'une aire tampon

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) L'entreposage extérieur de bateaux est prohibé

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	
08-07-2013	2012-362-4	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6			x		
Commerce récréatif extérieur extensif	C7			x		
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1					
Usages spécifiquement permis				1,2,3		
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	3700		10000		
Profondeur (m)	min.	60		50		
Frontage (m)	min.	45		45		
Largeur (m)	min.	40		40		
STRUCTURE						
Isolée		x		x		
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	8		8		
Marges latérales (m)	min.	4		4		
Marge latérales totales (m)	min.	4		8		
Marge arrière (m)	min.	8		8		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5		2.5		
Superficie d'implantation (m2)	min.	55		55		
Largeur (m)	min.	7		7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1		1		
	max.	15		15		
Espace naturel	max.	30		30		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Ct-1


SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Terrain de golf (2) Terrain de camping (3) Les chalets locatifs
DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6	x				
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8	x				
Commerce d'hébergement	C9	x				
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus		(1)(2)				
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	50				
Frontage (m)	min.	45				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée		x				
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	8				
Marges latérales (m)	min.	4				
Marge latérales totales (m)	min.	12				
Marge arrière (m)	min.	8				
EDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15				
Espace naturel	max.	30				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		2				
Autres articles						

ZONE : Ct-2		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
<p>(1) Terrain de camping</p> <p>(2) Regroupement de chalets en location</p>		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
<p></p>		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	
 Juin 2012		



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1	x	x			
Commerce de détail de grande surface	C2	x	x			
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5	x	x			
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8	x	x			
Commerce d'hébergement	C9	x	x			
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1	x	x			
Communautaire d'envergure	P2	x	x			
Communautaire récréatif	P3	x	x			
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus		(1,2,3,4)	(1,2,3,4)			
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	1390	1390			
Profondeur (m)	min.	30	30			
Frontage (m)	min.	25	25			
Largeur (m)	min.	22	22			
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée			x			
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	3	3			
Marges latérales (m)	min.	2	0			
Marge latérales totales (m)	min.	4	3			
Marge arrière (m)	min.	2	2			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30	30			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		1	1			
Autres articles						

ZONE : Cv-1		
SERVICES		
Aqueduc		x
Égout		
<p>(1) Établissement présentant des spectacles à caractère érotique</p> <p>(2) Regroupement de chalets en location</p> <p>(3) Salle de jeux électroniques et salon de pari</p> <p>(4) Marché aux puces</p>		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x	x			
Bifamiliale et trifamiliale	H2			x	x	
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1	x	x			
Commerce de détail de grande surface	C2	x	x			
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5	x	x			
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8	x	x			
Commerce d'hébergement	C9	x	x			
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1	x	x			
Communautaire d'envergure	P2	x	x			
Communautaire récréatif	P3	x	x			
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1					
Usages spécifiquement permis		(5, 6)	(5, 6)	(5, 6)	(5, 6)	
Usages spécifiquement exclus		(1,2,3,4)	(1,2,3,4)	(1,2,3,4)	(1,2,3,4)	
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	1390	1390	1390	1390	
Profondeur (m)	min.	30	30	30	30	
Frontage (m)	min.	25	25	25	25	
Largeur (m)	min.	22	22	22	22	
STRUCTURE						
Isolée		x		x		
Jumelée			x		x	
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	3	3	3	3	
Marges latérales (m)	min.	2	0	2	0	
Marge latérales totales (m)	min.	4	3	4	3	
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5	2.5	
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55	55	
Largeur (m)	min.	7	7	7	7	
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1	1	1	
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30	30	30	30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		1	1	1	1	
Autres articles						

ZONE : Cv-2		
SERVICES		
Aqueduc		x
Égout		
<p>(1) Établissement présentant des spectacles à caractère érotique</p> <p>(2) Regroupement de chalets en location</p> <p>(3) Salle de jeux électroniques et salon de pari</p> <p>(4) Marché aux puces</p> <p>(5) Bâtiments a utilisation mixte</p> <p>(6) Les résidences pour personnes âgées sont autorisées</p>		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	
 Juin 2012		



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1	x				
Usages spécifiquement permis	(1)					
Usages spécifiquement exclus						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000				
Profondeur (m)	min.	100				
Frontage (m)	min.	45				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15				
Marges latérales (m)	min.	10				
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15				
EDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	4				
Espace naturel	max.	80				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Fc-1

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Usages commerciaux récréatifs reliés à la chasse et la pêche seulement

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	





CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4	x				
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1	x				
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000				
Profondeur (m)	min.	100				
Frontage (m)	min.	45				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15				
Marges latérales (m)	min.	10				
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	4				
Espace naturel	max.	80				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Fc-2		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4	x				
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1	x				
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000				
Profondeur (m)	min.	100				
Frontage (m)	min.	45				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15				
Marges latérales (m)	min.	10				
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15				
EDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	4				
Espace naturel	max.	80				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Fc-3		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4		x			
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000	10000			
Profondeur (m)	min.	100	100			
Frontage (m)	min.	45	45			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15			
Marges latérales (m)	min.	10	10			
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	4	4			
Espace naturel	max.	80	80			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Fp-1		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4		x			
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000	10000			
Profondeur (m)	min.	100	100			
Frontage (m)	min.	45	45			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15			
Marges latérales (m)	min.					
Marge latérales totales (m)	min.	10	10			
Marge arrière (m)	min.	15	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	4	4			
Espace naturel	max.	80	80			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Fp-2		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4		x			
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis	(1,2)					
Usages spécifiquement exclus						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000	10000			
Profondeur (m)	min.	100	100			
Frontage (m)	min.	45	45			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15			
Marges latérales (m)	min.					
Marge latérales totales (m)	min.	10	10			
Marge arrière (m)	min.	15	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	4	4			
Espace naturel	max.	80	80			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Fp-3		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
<p>(1) Regroupement de chalets en location (article 6.15) (2) Terrains de camping aménagés</p>		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
<p></p>		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	
 Juin 2012		



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4		x			
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000	10000			
Profondeur (m)	min.	100	100			
Frontage (m)	min.	45	45			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15			
Marges latérales (m)	min.					
Marge latérales totales (m)	min.	10	10			
Marge arrière (m)	min.	15	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	4	4			
Espace naturel	max.	80	80			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Fp-4

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

DISPOSITIONS SPÉCIALES	

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4		x			
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000	10000			
Profondeur (m)	min.	100	100			
Frontage (m)	min.	45	45			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15			
Marges latérales (m)	min.					
Marge latérales totales (m)	min.	10	10			
Marge arrière (m)	min.	15	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	4	4			
Espace naturel	max.	80	80			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Fp-5

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

DISPOSITIONS SPÉCIALES	

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4		x			
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000	10000			
Profondeur (m)	min.	100	100			
Frontage (m)	min.	45	45			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15			
Marges latérales (m)	min.					
Marge latérales totales (m)	min.	10	10			
Marge arrière (m)	min.	15	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	4	4			
Espace naturel	max.	80	80			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Fp-6

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

DISPOSITIONS SPÉCIALES	

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4		x			
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000	10000			
Profondeur (m)	min.	100	100			
Frontage (m)	min.	45	45			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15			
Marges latérales (m)	min.					
Marge latérales totales (m)	min.	10	10			
Marge arrière (m)	min.	15	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	4	4			
Espace naturel	max.	80	80			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Fp-7

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

--

DISPOSITIONS SPÉCIALES

--

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4		x			
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000	10000			
Profondeur (m)	min.	100	100			
Frontage (m)	min.	45	45			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15			
Marges latérales (m)	min.					
Marge latérales totales (m)	min.	10	10			
Marge arrière (m)	min.	15	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	4	4			
Espace naturel	max.	80	80			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Fr-1

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

DISPOSITIONS SPÉCIALES	

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4		x			
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000	10000			
Profondeur (m)	min.	100	100			
Frontage (m)	min.	45	45			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15			
Marges latérales (m)	min.					
Marge latérales totales (m)	min.	10	10			
Marge arrière (m)	min.	15	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	4	4			
Espace naturel	max.	80	80			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Fr-2

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

DISPOSITIONS SPÉCIALES	

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4		x			
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000	10000			
Profondeur (m)	min.	100	100			
Frontage (m)	min.	45	45			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15			
Marges latérales (m)	min.					
Marge latérales totales (m)	min.	10	10			
Marge arrière (m)	min.	15	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	4	4			
Espace naturel	max.	80	80			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Fr-3		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4		x			
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis	(1,2)					
Usages spécifiquement exclus						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000	10000			
Profondeur (m)	min.	100	100			
Frontage (m)	min.	45	45			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15			
Marges latérales (m)	min.					
Marge latérales totales (m)	min.	10	10			
Marge arrière (m)	min.	15	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	4	4			
Espace naturel	max.	80	80			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Fr-4

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

- (1) Les chalets locatifs sont autorisés (art. 6.15)
(2) Les terrains de camping aménagés sont autorisés (art. 6.14.1)

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	





CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4		x			
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000	10000			
Profondeur (m)	min.	100	100			
Frontage (m)	min.	45	45			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15			
Marges latérales (m)	min.					
Marge latérales totales (m)	min.	10	10			
Marge arrière (m)	min.	15	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	4	4			
Espace naturel	max.	80	80			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Fr-5

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

DISPOSITIONS SPÉCIALES	

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4		x			
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000	10000			
Profondeur (m)	min.	100	100			
Frontage (m)	min.	45	45			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15			
Marges latérales (m)	min.					
Marge latérales totales (m)	min.	10	10			
Marge arrière (m)	min.	15	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	4	4			
Espace naturel	max.	80	80			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Fr-6		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	
 Juin 2012		



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7		x			
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4			x		
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1			x		
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	10000	10000		
Profondeur (m)	min.	60	100	100		
Frontage (m)	min.	45	45	45		
Largeur (m)	min.	40	40	40		
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x		
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15	15		
Marges latérales (m)	min.					
Marge latérales totales (m)	min.	10	10	10		
Marge arrière (m)	min.	15	15	15		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5		
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55		
Largeur (m)	min.	7	7	7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1	1		
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	4	4	4		
Espace naturel	max.	80	80	80		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Fr-7

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

DISPOSITIONS SPÉCIALES	

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4		x			
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000	10000			
Profondeur (m)	min.	100	100			
Frontage (m)	min.	45	45			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15			
Marges latérales (m)	min.					
Marge latérales totales (m)	min.	10	10			
Marge arrière (m)	min.	15	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	4	4			
Espace naturel	max.	80	80			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Fr-8		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	




CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7		x			
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4			x		
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1			x		
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	10000	10000		
Profondeur (m)	min.	60	100	100		
Frontage (m)	min.	45	45	45		
Largeur (m)	min.	40	40	40		
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x		
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15	15		
Marges latérales (m)	min.					
Marge latérales totales (m)	min.	10	10	10		
Marge arrière (m)	min.	15	15	15		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5		
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55		
Largeur (m)	min.	7	7	7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1	1		
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	4	4	4		
Espace naturel	max.	80	80	80		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Fr-9		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	




CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4	x				
Commerce récréatif intérieur	C5	x				
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1		x			
Industrie moyenne	I2		x			
Industrie lourde	I3		x			
Extractive	I4		x			
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5			x		
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1				x	
Agriculture sans sol	A2				x	
Usages piscicoles	A3				x	
Fermette	A4				x	
Dressage et pension d'animaux	A5				x	
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1				x	
Usages spécifiquement permis	(1, 2, 3)					
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	5000	5000	5000	
Profondeur (m)	min.	60	60	60	60	
Frontage (m)	min.	50	50	50	50	
Largeur (m)	min.	40	40	40	40	
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x	x	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	10	10	10	10	
Marges latérales (m)	min.	5	5	5	5	
Marge latérales totales (m)	min.	10	10	10	10	
Marge arrière (m)	min.	15	15	15	15	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5	2.5	
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55	55	
Largeur (m)	min.	7	7	7	7	
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1	1	1	
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	15	15	15	
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : I-1		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
<p>(1) Établissement présentant des spectacles (2) Marché aux puces (3) Salle de jeux électroniques et salon de pari</p>		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
<p></p>		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
 Juin 2012		



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3	x				
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis			(1)			
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
Largeur (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée						
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.					
Marges latérales (m)	min.					
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.					
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.					
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	4				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5				
Autres articles						

ZONE : Nc-1		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
<p>(1) Sur les terres du domaine privé uniquement les travaux d'aménagement forestier</p>		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
<p></p>		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
 Juin 2012		



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8	x (4)				
Commerce d'hébergement	C9	x (4)				
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1	x				
Agriculture sans sol	A2	x				
Usages piscicoles	A3	x				
Fermette	A4	x				
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1	x				
Usages spécifiquement permis		(1)	(1)			
Usages spécifiquement exclus			(2, 5)			
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	3700	10000			
Profondeur (m)	min.	60	100			
Frontage (m)	min.	45	45			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	20	30			
Marges latérales (m)	min.	8	10			
Marge latérales totales (m)	min.	16	20			
Marge arrière (m)	min.	8	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	8			
Espace naturel	max.	50	50(3)			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles		(a)	(a, b)			

ZONE : Pa-1		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
<p>(1) Seules sont autorisées les habitations prévues par les exceptions mentionnées à l'article 13.6.6</p> <p>(2) Hébergement routier</p> <p>(3) Ne s'applique pas à l'agriculture</p> <p>(4) Uniquement les commerces de restauration et d'hébergement reliés à une exploitation agricole.</p> <p>(5) Restaurant saisonnier</p>		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
<p>(a) Dispositions particulières (article 10.2)</p> <p>(b) Dispositions spéciales (article 9.4.1)</p>		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



ZONE : Pa-2

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Produits alimentaires
(2) Marchandise générale
(3) Restaurant saisonnier

DISPOSITIONS SPÉCIALES
(a) Dispositions particulières (article 10.2)
(b) Stationnements en cours arrière et latérales seulement

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	

CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1	x				
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8		x			
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1					
Usages spécifiquement permis		(1, 2)				
Usages spécifiquement exclus		(3)				
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	10000			
Profondeur (m)	min.	60	100			
Frontage (m)	min.	45	45			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	20	30			
Marges latérales (m)	min.	8	10			
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	8			
Espace naturel	max.	50	50			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles		(a, b)	(a, b)			



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x (2)				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1	x				
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3	x				
Fermette	A4	x (2)				
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1	x				
Usages spécifiquement permis		(1, 2)				
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000	10000			
Profondeur (m)	min.	100	100			
Frontage (m)	min.	45	45			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15			
Marges latérales (m)	min.	10	10			
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8	8			
Espace naturel	max.	50	50 (3)			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5			
Autres articles			(a)			

ZONE : Pa-3

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

- (1) Uniquement les commerces de restauration et d'hébergement reliés à une exploitation agricole
(2) Seules sont autorisées les habitations prévues par les exceptions mentionnées à l'article 13.6.6
(3) Ne s'applique pas à l'agriculture

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- a) Dispositions spéciales (article 9.4.1)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



ZONE : Pa-4

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Uniquement les commerces de restauration et d'hébergement reliés à une exploitation agricole
 (2) Seules sont autorisées les habitations prévues par les exceptions mentionnées à l'article 13.6.6
 (3) Ne s'applique pas à l'agriculture

DISPOSITIONS SPÉCIALES

a) Dispositions spéciales (article 9.4.1)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	

CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x (2)				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1	x				
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3	x				
Fermette	A4	x (2)				
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1	x				
Usages spécifiquement permis		(1, 2)				
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000	10000			
Profondeur (m)	min.	100	100			
Frontage (m)	min.	45	45			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15			
Marges latérales (m)	min.	10	10			
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8	8			
Espace naturel	max.	50	50 (3)			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5			
Autres articles			(a)			



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x (4)				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6	x (1)				
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8	x (2)				
Commerce d'hébergement	C9	x (2)				
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1	x				
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3	x				
Fermette	A4	x (4)				
Dressage et pension d'animaux	A5	x				
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1	x				
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus		(3, 6)				
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.		10000			
Profondeur (m)	min.	60	100			
Frontage (m)	min.	45	45			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	20	30			
Marges latérales (m)	min.	8	15			
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	8			
Espace naturel	max.	50	50 (5)			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles		(a)	(a)			

ZONE : Pa-5	
SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

- (1) Uniquement les commerces récréatifs extérieurs intensifs complémentaires à une exploitation agricole
- (2) Uniquement les commerces de restauration et d'hébergement reliés à une exploitation agricole
- (3) Hébergement routier
- (4) Seules sont autorisées les habitations prévues par les exceptions mentionnées à l'article 13.6.6
- (5) Ne s'applique pas à l'agriculture
- (6) Restaurant saisonnier

DISPOSITIONS SPÉCIALES	
(a) Dispositions particulières (article 10.2)	

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1	x				
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	1850				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	25				
Largeur (m)	min.	22				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	2				
Marge latérales totales (m)	min.	5				
Marge arrière (m)	min.	5				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Ra-1		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	3700				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	25				
Largeur (m)	min.	22				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	2				
Marge latérales totales (m)	min.	5				
Marge arrière (m)	min.	5				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	12				
Espace naturel	max.	15				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Ra-2


SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

DISPOSITIONS SPÉCIALES	

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x	x			
Bifamiliale et trifamiliale	H2	x				
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1	x	x			
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	1390	1390			
Profondeur (m)	min.	30	30			
Frontage (m)	min.	25	25			
Largeur (m)	min.	22	22			
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée			x			
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6			
Marges latérales (m)	min.	2	0			
Marge latérales totales (m)	min.	5	5			
Marge arrière (m)	min.	5	5			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30	30			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Rb-1		
SERVICES		
Aqueduc		x
Égout		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
 Juin 2012		



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x	x			
Bifamiliale et trifamiliale	H2	x				
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1	x	x			
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	1390	1390			
Profondeur (m)	min.	30	30			
Frontage (m)	min.	25	25			
Largeur (m)	min.	22	22			
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée			x			
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6			
Marges latérales (m)	min.	2	0			
Marge latérales totales (m)	min.	5	5			
Marge arrière (m)	min.	5	5			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55.7	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30	30			
Espace naturel	max.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Rb-2

SERVICES	
Aqueduc	x
Égout	

DISPOSITIONS SPÉCIALES	

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
27-10-2015	2012-362-6	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x	x	x	x	
Bifamiliale et trifamiliale	H2	x		x		
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1	x	x	x	x	
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	1390(1)	1390(1)	1850(2)	1850(2)	
Profondeur (m)	min.	30	30	30	30	
Frontage (m)	min.	25	25	25	25	
Largeur (m)	min.	22	22	22	22	
STRUCTURE						
Isolée		x		x		
Jumelée			x		x	
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	
Marges latérales (m)	min.	2	0	2	0	
Marge latérales totales (m)	min.	5	5	5	5	
Marge arrière (m)	min.	5	5	5	5	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5	2.5	
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55	55	
Largeur (m)	min.	7	7	7	7	
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1	1	1	
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30	30	30	30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Rb-3		
SERVICES		
Aqueduc		x
Égout		
<p>(1) À plus de 100 m d'un cours d'eau (2) À moins de 100 m d'un cours d'eau</p>		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
 Juin 2012		



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2		x			
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1	x				
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	1850	3700			
Profondeur (m)	min.	60	60			
Frontage (m)	min.	25	25			
Largeur (m)	min.	22	22			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6			
Marges latérales (m)	min.	2	2			
Marge latérales totales (m)	min.	5	5			
Marge arrière (m)	min.	15	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	3			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30	30			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Rb-4


SERVICES	
Aqueduc	x
Égout	

DISPOSITIONS SPÉCIALES	

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2		x			
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1	x				
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	1850	3700			
Profondeur (m)	min.	60	60			
Frontage (m)	min.	25	25			
Largeur (m)	min.	22	22			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6			
Marges latérales (m)	min.	2	2			
Marge latérales totales (m)	min.	5	5			
Marge arrière (m)	min.	15	15			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	3			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30	30			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Rb-5		
SERVICES		
Aqueduc		x
Égout		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
 Juin 2012		



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x	x	x	x	
Bifamiliale et trifamiliale	H2	x				
Multifamiliale	H3					x
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1	x				
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					x
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					x
Communautaire d'envergure	P2					x
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						(3)
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	1390(1)	1390(1)	1850(2)	1850(2)	1850(2)
Profondeur (m)	min.	30	60	30	60	60
Frontage (m)	min.	25	25	25	25	25
Largeur (m)	min.	22	22	22	22	22
STRUCTURE						
Isolée		x		x		x
Jumelée			x		x	
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6
Marges latérales (m)	min.	2	0	2	0	3
Marge latérales totales (m)	min.	5	5	5	5	8
Marge arrière (m)	min.	5	5	5	5	5
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5	2.5	3.5
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55	55	55
Largeur (m)	min.	7	7	7	7	7
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1	1	1	6
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30	30	30	30	30
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles		(4)	(4)	(4)	(4)	(4)

ZONE : Rc-1

SERVICES	
Aqueduc	x
Égout	

(1) À plus de 100 m d'un cours d'eau
(2) À moins de 100 m d'un cours d'eau
(3) Hébergement routier et regroupement des chalets en location

(4) Dispositions relatives à un bâtiment patrimonial ou historique (article 10.3)

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
08-07-2013	2012-362-4	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2	x				
Multifamiliale	H3	x				
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1	x				
Communautaire d'envergure	P2	x				
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	1850				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	25				
Largeur (m)	min.	22				
STRUCTURE						
Isolée						
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	3				
Marge latérales totales (m)	min.	8				
Marge arrière (m)	min.	5				
EDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Rc-2

SERVICES	
Aqueduc	x
Égout	

DISPOSITIONS SPÉCIALES	

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
27-10-2015	2012-362-6	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2	x				
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	1850(1)				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	25				
Largeur (m)	min.	22				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée		x				
Contiguë		x				
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	3				
Marge latérales totales (m)	min.	8				
Marge arrière (m)	min.	5				
EDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30				
Espace naturel	max.	30				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Rc-3

SERVICES	
Aqueduc	x
Égout	

- (1) À moins de 100 m d'un cours d'eau
(2) Sylviculture

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1		x			
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3		x			
Fermette	A4		x			
Dressage et pension d'animaux	A5		x			
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis					(1)	
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	5000	10000	10000	
Profondeur (m)	min.	60	60	60	100	
Frontage (m)	min.	45	45	45	45	
Largeur (m)	min.	40	40	40	40	
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x	x	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15	15	30	
Marges latérales (m)	min.	10	10	10	30	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15	15	30	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5	1	
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55	45 (2)	
Largeur (m)	min.	7	7	7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	15	15		
Espace naturel	max.	50	50			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5	5	5	
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)	

ZONE : Ru-1

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Les abris de chasse et pêche et leurs dépendances sont autorisées
(2) Superficie totale de l'abri et dépendances 45 m²

DISPOSITIONS SPÉCIALES

a) Dispositions générales (article 6.16)

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7		x			
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4			x		
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1			x		
Usages spécifiquement permis					(1)	
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	5000	10000	10000	
Profondeur (m)	min.	60	60	60	100	
Frontage (m)	min.	45	45	45	45	
Largeur (m)	min.	40	40	40	40	
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x	x	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15	15	30	
Marges latérales (m)	min.	10	10	10	30	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15	15	30	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5	1	
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55	45 (2)	
Largeur (m)	min.	7	7	7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	15	15		
Espace naturel	max.	50	50			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5	5	5	
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)	

Ru-2

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Les abris de chasse et pêche et leurs dépendances sont autorisées
(2) Superficie totale de l'abri et dépendances : 45 m²

DISPOSITIONS SPÉCIALES

a) Dispositions générales (article 6.16)

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4			x		
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1			x		
Usages spécifiquement permis					(1)	
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	5000	10000	10000	
Profondeur (m)	min.	60	60	60	100	
Frontage (m)	min.	45	45	45	45	
Largeur (m)	min.	40	40	40	40	
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x	x	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15	15	30	
Marges latérales (m)	min.	10	10	10	30	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15	15	30	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5	1	
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55	45 (2)	
Largeur (m)	min.	7	7	7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	15	15		
Espace naturel	max.	50	50			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5	5	5	
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)	

ZONE : Ru-3

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

- (1) Les abris de chasse et pêche et leurs dépendances sont autorisées
(2) Superficie totale de l'abri et dépendances : 45 m²

DISPOSITIONS SPÉCIALES

a) Dispositions générales (article 6.16)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1		x			
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3		x			
Fermette	A4		x			
Dressage et pension d'animaux	A5		x			
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis					(1)	
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	5000	10000	10000	
Profondeur (m)	min.	60	60	60	100	
Frontage (m)	min.	45	45	45	45	
Largeur (m)	min.	40	40	40	40	
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x	x	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15	15	30	
Marges latérales (m)	min.	10	10	10	30	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15	30	30	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5	1	
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55	45 (2)	
Largeur (m)	min.	7	7	7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	15	15		
Espace naturel	max.	50	50			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5	5	5	
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)	

ZONE : Ru-4

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Les abris de chasse et pêche et leurs dépendances sont autorisées
(2) Superficie totale de l'abri et dépendances : 45 m²

DISPOSITIONS SPÉCIALES

a) Dispositions générales (article 6.16)

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	x					
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3						
Maison mobile	H4					x	
COMMERCE							
Commerce de détail et de services	C1						
Commerce de détail de grande surface	C2						
Commerce artériel léger	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur intensif	C6						
Commerce récréatif extérieur extensif	C7		x				
Commerce de restauration	C8						
Commerce d'hébergement	C9						
INDUSTRIE							
Industrie légère	I1						
Industrie moyenne	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE							
Communautaire de voisinage	P1						
Communautaire d'envergure	P2						
Communautaire récréatif	P3						
Utilité publique légère	P4						
Utilité publique moyenne	P5						
Utilité publique lourde	P6						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1			x			
Agriculture sans sol	A2						
Usages piscicoles	A3			x			
Fermette	A4			x			
Dressage et pension d'animaux	A5			x			
FORESTERIE ET SYLVICULTURE							
Exploitation forestière	F1			x			
Usages spécifiquement permis						(1)	
Usages spécifiquement exclus							
NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.	5000	5000	10000	10000	10000	
Profondeur (m)	min.	60	60	60	100	100	
Frontage (m)	min.	45	45	45	45	45	
Largeur (m)	min.	40	40	40	40	40	
STRUCTURE							
Isolée		x	x	x	x	x	
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	15	15	15	30	60	
Marges latérales (m)	min.	10	10	10	30	30	
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	15	15	15	30	30	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5	1	1	
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55	45 (2)	55	
Largeur (m)	min.	7	7	7			
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1				1	
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	15	15		15	
Espace naturel	max.	50	50			50	
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA		5	5	5	5	5	
Autres articles					(a)		

ZONE : Ru-5

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Les abris de chasse et pêche et leurs dépendances sont autorisées
(2) Superficie totale de l'abri et dépendances : 45 m²

DISPOSITIONS SPÉCIALES

a) Dispositions générales (article 6.16)

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1		x			
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3		x			
Fermette	A4		x			
Dressage et pension d'animaux	A5		x			
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis					(1)	
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	5000	10000	10000	
Profondeur (m)	min.	60	60	60	100	
Frontage (m)	min.	45	45	45	45	
Largeur (m)	min.	40	40	40	40	
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x	x	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15	15	30	
Marges latérales (m)	min.	10	10	10	30	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15	15	30	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5	1	
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55	45 (2)	
Largeur (m)	min.	7	7	7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	15	15		
Espace naturel	max.	50	50			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)	

ZONE : Ru-6

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Les abris de chasse et pêche et leurs dépendances sont autorisées
(2) Superficie totale de l'abri et dépendances : 45 m²

DISPOSITIONS SPÉCIALES

a) Dispositions générales (article 6.16)

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6		x			
Commerce récréatif extérieur extensif	C7		x			
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1			x		
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3			x		
Fermette	A4			x		
Dressage et pension d'animaux	A5			x		
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1			x		
Usages spécifiquement permis			(3)		(1)	
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	5000	10000	10000	
Profondeur (m)	min.	60	60	60	100	
Frontage (m)	min.	45	45	45	45	
Largeur (m)	min.	40	40	40	40	
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x	x	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15	15	30	
Marges latérales (m)	min.	10	10	10	30	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15	15	30	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5	1	
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55	45 (2)	
Largeur (m)	min.	7	7	7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	15	15		
Espace naturel	max.	50	50			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5	5	5	
Autres articles		(b)	(a, b)	(b)	(b)	

ZONE : Ru-7

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Les abris de chasse et pêche et leurs dépendances sont autorisées
(2) Superficie totale de l'abri et dépendances : 45 m²
(3) camping aménagé

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Logement accessoire, article 10.5
(b) Dispositions générales (article 6.16)
(c) Dispositions particulières: hébergement léger (sous-groupe A autorisé uniquement), art. 3.3.9

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6	x				
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis					(1)	
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	10000	10000	10000	
Profondeur (m)	min.	60	60	60	100	
Frontage (m)	min.	45	45	45	45	
Largeur (m)	min.	40	40	40	40	
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x	x	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15	15	30	
Marges latérales (m)	min.	10	10	10	30	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15	15	30	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5	1	
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55	45 (2)	
Largeur (m)	min.	7	7	7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	15	15		
Espace naturel	max.	50	50			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5	5	5	
Autres articles						

ZONE : Ru-8

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Les abris de chasse et pêche et leurs dépendances sont autorisées
(2) Superficie totale de l'abri et dépendances : 45 m²

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6		x			
Commerce récréatif extérieur extensif	C7		x			
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4			x		
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1			x		
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3			x		
Fermette	A4			x		
Dressage et pension d'animaux	A5			x		
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1			x		
Usages spécifiquement permis			(3, 4)		(1)	
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	5000	10000	10000	
Profondeur (m)	min.	60	60	60	100	
Frontage (m)	min.	45	45	45	45	
Largeur (m)	min.	40	40	40	40	
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x	x	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15	15	30	
Marges latérales (m)	min.	10	10	10	30	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15	15	30	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5	1	
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55	45 (2)	
Largeur (m)	min.	7	7	7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	15	15		
Espace naturel	max.	50	50			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5	5	5	
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)	

ZONE : Ru-9

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Les abris de chasse et pêche et leurs dépendances sont autorisées
 (2) Superficie totale de l'abri et dépendances : 45 m²
 (3) Les serres commerciales avec centres de jardins, boutiques et pépinières sont autorisées
 (4) Les cabanes à sucre commerciales sont autorisées

DISPOSITIONS SPÉCIALES

a) Dispositions générales (article 6.16)

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6		x			
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1			x		
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4			x		
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1			x		
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	5000	10000	10000	
Profondeur (m)	min.	60	60	60	100	
Frontage (m)	min.	45	45	45	45	
Largeur (m)	min.	40	40	40	40	
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x	x	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15	15	30	
Marges latérales (m)	min.	10	10	10	30	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15	15	30	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5	1	
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55	45	
Largeur (m)	min.	7	7	7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	15	15		
Espace naturel	max.	50	50			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Ru-10		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7		x			
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4			x		
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1			x		
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	5000	10000		
Profondeur (m)	min.	60	60	60		
Frontage (m)	min.	45	45	45		
Largeur (m)	min.	40	40	40		
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x		
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	15	15		
Marges latérales (m)	min.	8	10	10		
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	8	15	15		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5		
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55		
Largeur (m)	min.	7	7	7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	15	15		
Espace naturel	max.	50	50			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Ru-11

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

DISPOSITIONS SPÉCIALES	

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7		x			
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4			x		
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1			x		
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	5000	10000		
Profondeur (m)	min.	60	60	60		
Frontage (m)	min.	45	45	45		
Largeur (m)	min.	40	40	40		
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x		
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15	15		
Marges latérales (m)	min.	10	10	10		
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15	15		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5		
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55		
Largeur (m)	min.	7	7	7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	15	15		
Espace naturel	max.	50	50			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Ru-12

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

DISPOSITIONS SPÉCIALES	

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6	x				
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9	x (A)				
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1		x			
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3		x			
Fermette	A4		x			
Dressage et pension d'animaux	A5		x			
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis					(1)	
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	5000	10000	10000	
Profondeur (m)	min.	60	60	60	100	
Frontage (m)	min.	45	45	45	45	
Largeur (m)	min.	40	40	40	40	
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x	x	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15	15	30	
Marges latérales (m)	min.	10	10	10	30	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15	15	30	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5	1	
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55	45 (2)	
Largeur (m)	min.	7	7	7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	15	15		
Espace naturel	max.	50	50			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5	5	5	
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)	

ZONE : Ru-13

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

- (1) Les abris de chasse et pêche et leurs dépendances sont autorisées
(2) Superficie totale de l'abri et dépendances : 45 m²

DISPOSITIONS SPÉCIALES

a) Dispositions générales (article 6.16)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



Juin 2012



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6	x				
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9	x (A,B)				
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1		x			
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3		x			
Fermette	A4		x			
Dressage et pension d'animaux	A5		x			
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis					(1)	
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	5000	10000	10000	
Profondeur (m)	min.	60	60	60	100	
Frontage (m)	min.	45	45	45	45	
Largeur (m)	min.	40	40	40	40	
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x	x	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15	15	30	
Marges latérales (m)	min.	10	10	10	30	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15	15	30	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5	1	
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55	45 (2)	
Largeur (m)	min.	7	7	7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	15	15		
Espace naturel	max.	50				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5	5	5	
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)	

ZONE : Ru-14

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Les abris de chasse et pêche et leurs dépendances sont autorisées
(2) Superficie totale de l'abri et dépendances : 45 m²

DISPOSITIONS SPÉCIALES

a) Dispositions générales (article 6.16)

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6	x				
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1		x			
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3		x			
Fermette	A4		x			
Dressage et pension d'animaux	A5		x			
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis					(1)	
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	5000	10000	10000	
Profondeur (m)	min.	60	60	60	100	
Frontage (m)	min.	45	45	45	45	
Largeur (m)	min.	40	40	40	40	
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x	x	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	100	100	30	
Marges latérales (m)	min.	10	10	10	30	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15	15	30	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5	1	
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55	45 (2)	
Largeur (m)	min.	7	7	7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	15	15		
Espace naturel	max.	50				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5	5	5	
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)	

ZONE : Ru-15

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Les abris de chasse et pêche et leurs dépendances sont autorisées
(2) Superficie totale de l'abri et dépendances : 45 m²

DISPOSITIONS SPÉCIALES

a) Dispositions générales (article 6.16)

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6	x				
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1		x			
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3		x			
Fermette	A4		x			
Dressage et pension d'animaux	A5		x			
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis					(1)	
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	5000	10000	10000	
Profondeur (m)	min.	60	60	60	100	
Frontage (m)	min.	45	45	45	45	
Largeur (m)	min.	40	40	40	40	
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x	x	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15	15	30	
Marges latérales (m)	min.	10	10	10	30	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15	15	30	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5	1	
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55	45 (2)	
Largeur (m)	min.	7	7	7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	15	15		
Espace naturel	max.	50				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5	5	5	
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)	

ZONE : Ru-16

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Les abris de chasse et pêche et leurs dépendances sont autorisées
(2) Superficie totale de l'abri et dépendances : 45 m²

DISPOSITIONS SPÉCIALES

a) Dispositions générales (article 6.16)

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6	x				
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1		x			
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3		x			
Fermette	A4		x			
Dressage et pension d'animaux	A5		x			
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis					(1)	
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	5000	10000	10000	
Profondeur (m)	min.	60	60	60	100	
Frontage (m)	min.	45	45	45	45	
Largeur (m)	min.	40	40	40	40	
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x	x	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15	15	30	
Marges latérales (m)	min.	10	10	10	30	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15	15	30	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5	1	
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55	45 (2)	
Largeur (m)	min.	7	7	7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	15	15		
Espace naturel	max.	50	50			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5	5	5	
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)	

ZONE : Ru-17

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Les abris de chasse et pêche et leurs dépendances sont autorisées
(2) Superficie totale de l'abri et dépendances : 45 m²

DISPOSITIONS SPÉCIALES

a) Dispositions générales (article 6.16)

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6	x				
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1		x			
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3		x			
Fermette	A4		x			
Dressage et pension d'animaux	A5		x			
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis					(1)	
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	5000	10000	10000	
Profondeur (m)	min.	60	60	60	100	
Frontage (m)	min.	45	45	45	45	
Largeur (m)	min.	40	40	40	40	
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x	x	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15	15	30	
Marges latérales (m)	min.	10	10	10	30	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15	15	30	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5	1	
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55	45 (2)	
Largeur (m)	min.	7	7	7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	15	15		
Espace naturel	max.	50	50			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5	5	5	
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)	

ZONE : Ru-18

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Les abris de chasse et pêche et leurs dépendances sont autorisées
(2) Superficie totale de l'abri et dépendances : 45 m²

DISPOSITIONS SPÉCIALES

a) Dispositions générales (article 6.16)

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6	x				
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1		x			
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3		x			
Fermette	A4		x			
Dressage et pension d'animaux	A5		x			
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis					(1)	
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	5000	10000	10000	
Profondeur (m)	min.	60	60	60	100	
Frontage (m)	min.	45	45	45	45	
Largeur (m)	min.	40	40	40	40	
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x	x	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15	15	30	
Marges latérales (m)	min.	10	10	10	30	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15	15	30	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5	1	
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55	45 (2)	
Largeur (m)	min.	7	7	7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	15	15		
Espace naturel	max.	50				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5	5	5	
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)	

ZONE : Ru-19

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Les abris de chasse et pêche et leurs dépendances sont autorisées
(2) Superficie totale de l'abri et dépendances : 45 m²

DISPOSITIONS SPÉCIALES

a) Dispositions générales (article 6.16)

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6		x			
Commerce récréatif extérieur extensif	C7		x			
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9		x (A)			
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1			x		
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3			x		
Fermette	A4			x		
Dressage et pension d'animaux	A5			x		
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1			x		
Usages spécifiquement permis			(3)		(1)	
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	5000	10000	10000	
Profondeur (m)	min.	60	60	60	100	
Frontage (m)	min.	45	45	45	45	
Largeur (m)	min.	40	40	40	40	
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x	x	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15	15	30	
Marges latérales (m)	min.	10	10	10	30	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15	15	30	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5	2.5	1	
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55	45 (2)	
Largeur (m)	min.	7	7	7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	15	15		
Espace naturel	max.	50	50			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5	5	5	
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)	

ZONE : Ru-20

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Les abris de chasse et pêche et leurs dépendances sont autorisées
(2) Superficie totale de l'abri et dépendances : 45 m²
(3) Les cabanes a sucre sont autorisées

DISPOSITIONS SPÉCIALES

a) Dispositions générales (article 6.16)

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	




CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4	x				
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5	x				
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1	x				
Agriculture sans sol	A2	x				
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000				
Profondeur (m)	min.	100				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	50				
STRUCTURE						
Isolée						
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	20				
Marges latérales (m)	min.	10				
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15				
EDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.					
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15				
Espace naturel	max.	15				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : UP-1		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	




CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m ²)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8 (1)				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m ²)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5				
Autres articles						

ZONE : Va-1		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
<p>(1) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m</p>		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	
 Juin 2012		



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(1)				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5				
Autres articles						

ZONE : Va-2		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
<p>(1) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m</p>		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	
 Juin 2012		



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1	x				
Usages spécifiquement permis		(1)				
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(2)				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5				
Autres articles						

ZONE : Va-3		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
<p>(1) Sylviculture (2) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m</p>		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
<p></p>		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	
 Juin 2012		



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis			(1)			
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(2)				
EDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Va-4

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Sylviculture (2) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m
DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis			(2)			
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	10000			
Profondeur (m)	min.	60	60			
Frontage (m)	min.	60	60			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	15			
Marges latérales (m)	min.	8	15			
Marge latérales totales (m)	min.	16	30			
Marge arrière (m)	min.	8(1)	15 (1)			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5	2.5			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1			
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8	8			
Espace naturel	max.	60	50			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5			
Autres articles						

ZONE : Va-5

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

- (1) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m
(2) Les terrains de camping sont autorisés

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis			(1)			
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(2)				
EDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Va-6


SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Sylviculture (2) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m
DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(1)				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Va-7		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
<p>(1) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m</p>		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	
 Juin 2012		



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis			(1)			
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(2)				
EDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Va-8


SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Sylviculture (2) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m
DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis			(1)			
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(2)				
EDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Va-8-1		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
<p>(1) Sylviculture (2) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m</p>		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
<p></p>		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	
 Juin 2012		



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis			(1)			
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(2)				
EDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Va-9

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Sylviculture (2) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m
DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(1)				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5				
Autres articles						

ZONE : Va-10

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(1)				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Va-11		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
(1) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis			(1)			
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(2)				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Va-12

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Sylviculture (2) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m
DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis			(1)			
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(2)				
EDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5				
Autres articles						

ZONE : Va-13

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Sylviculture (2) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m
DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis			(1)			
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8 (2)				
EDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2,5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Va-14		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
<p>(1) Sylviculture</p> <p>(2) Arrière minimum pour lot riverain: 20 m</p>		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
<p></p>		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	
 Juin 2012		



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis			(1)			
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(2)				
EDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Va-15

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Sylviculture (2) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m
DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis			(1)			
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(2)				
EDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : Va-16

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Sylviculture (2) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m
DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(1)				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5				
Autres articles						

ZONE : Va-17

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis			(1)			
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(2)				
EDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5				
Autres articles						

ZONE : Va-18

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Sylviculture (2) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m
DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(1)				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5				
Autres articles						

ZONE : Va-19

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(2)				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5				
Autres articles						

ZONE : Va-20

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(2) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m
DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(1)				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5			
Autres articles						

ZONE : Va-21		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
(2) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9		(2, 3)			
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4			x		
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000		40 000	40 000	
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(1)				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5			
Autres articles						

ZONE : Va-22

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m (2) Les chalets locatifs sont autorisés (3) Les terrains de camping sont autorisés
DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(1)				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5				
Autres articles						

ZONE : Va-23

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(1)				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5			
Autres articles						

ZONE : Va-24

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(2) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(1)				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5			
Autres articles						

ZONE : Va-25

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(1)				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5			
Autres articles						

ZONE : Va-26

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8(1)				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5			
Autres articles						

ZONE : Va-27

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	8000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	8				
Marges latérales (m)	min.	20				
Marge latérales totales (m)	min.	40				
Marge arrière (m)	min.	20(1)				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		5	5			
Autres articles		(a, b)				

ZONE : Va-28

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m


DISPOSITIONS SPÉCIALES

a) Projet intégré d'habitation (art. 5.13)
b) Maximum 20 unités d'habitation

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis			(1)			
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000	10000			
Profondeur (m)	min.	60	60			
Frontage (m)	min.	60	60			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	8				
Marges latérales (m)	min.	20				
Marge latérales totales (m)	min.	40				
Marge arrière (m)	min.	50				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	1.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles		(a, b)				

ZONE : Va-29		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
(1) Sylviculture		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
a) Site d'intérêt esthétique		
b) Un quai autorisé d'une superficie maximale de 10 mètres carrés;		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	
 Juin 2012		



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis			(1)			
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	8000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	8				
Marges latérales (m)	min.	20				
Marge latérales totales (m)	min.	40				
Marge arrière (m)	min.	20(2)				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles		(a, b)				

ZONE : Va-30

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

<p>(1) Sylviculture (2) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m</p>
DISPOSITIONS SPÉCIALES
<p>a) Projet intégré d'habitation (art. 5.13) b) Maximum de 5 unités d'habitation</p>

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9					
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1		x			
Usages spécifiquement permis			(1)			
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	20000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	8				
Marges latérales (m)	min.	20				
Marge latérales totales (m)	min.	40				
Marge arrière (m)	min.	20(2)				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2.5				
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles		a)				

ZONE : Va-31

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Sylviculture (2) Arrière minimum pour lot riverain : 30 m
DISPOSITIONS SPÉCIALES
a) Dispositions particulières (chapitre 10)

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2	x				
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5	x				
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9	x				
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1					
Usages spécifiquement permis		(3)	(1)(2) (3)			
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	6000	6000			
Profondeur (m)	min.	60	60			
Frontage (m)	min.	60	60			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée		x				
Contiguë		x				
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6			
Marges latérales (m)	min.	8	8			
Marge latérales totales (m)	min.	16	16			
Marge arrière riveraine (m)	min.	30	30			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.	3,5	3,5			
Hauteur (étage)	max.					
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	3				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8	8			
Espace naturel	max.	60	60			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		3	3			
Autres articles		a), b)	a), b)			

ZONE : Vb-2

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

- (1) Salle de spectacle avec un usage de bar accessoire
- (2) Salle de conditionnement physique
- (3) Nombre maximal d'unités de logement : 200

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- a) Projet intégré d'habitation (art.5.13)
- b) Dispositions particulières (chapitre 10)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	





CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2	x				
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5	x				
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9	x (A,B)				
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1					
Usages spécifiquement permis		(3)	(1)(2) (3)			
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000	10000			
Profondeur (m)	min.	60	60			
Frontage (m)	min.	60	60			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée		x				
Contiguë		x				
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6			
Marges latérales (m)	min.	8	8			
Marge latérales totales (m)	min.	16	16			
Marge arrière riveraine (m)	min.	30	30			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.	2,5	2,5			
Hauteur (étage)	max.					
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	3				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8	8			
Espace naturel	max.	60	60			
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		3	3			
Autres articles		a), b)	a), b)			

ZONE : Vb-3

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

(1) Salle de spectacle avec un usage de bar accessoire		
(2) Salle de conditionnement physique		
(3) Nombre maximal d'unités de logement : 40		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
a) Projet intégré d'habitation (art. 5.13)		
b) Dispositions particulières (chapitre 10)		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE				
HABITATION				
Unifamiliale	H1	x		
Bifamiliale et trifamiliale	H2	x		
Multifamiliale	H3			
Maison mobile	H4			
COMMERCE				
Commerce de détail et de services	C1			
Commerce de détail de grande surface	C2			
Commerce artériel léger	C3			
Commerce artériel lourd	C4			
Commerce récréatif intérieur	C5	x		
Commerce récréatif extérieur intensif	C6			
Commerce récréatif extérieur extensif	C7			
Commerce de restauration	C8			
Commerce d'hébergement	C9	x (A,B)		
INDUSTRIE				
Industrie légère	I1			
Industrie moyenne	I2			
Industrie lourde	I3			
Extractive	I4			
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE				
Communautaire de voisinage	P1			
Communautaire d'envergure	P2			
Communautaire récréatif	P3			
Utilité publique légère	P4			
Utilité publique moyenne	P5			
Utilité publique lourde	P6			
AGRICULTURE				
Agriculture avec sol	A1			
Agriculture sans sol	A2			
Usages piscicoles	A3			
Fermette	A4			
Dressage et pension d'animaux	A5			
FORESTERIE ET SYLVICULTURE				
Exploitation forestière	F1			x
Usages spécifiquement permis		(4)	(1)	(2)
Usages spécifiquement exclus				
NORMES				
TERRAIN				
Superficie (m2)	min.	10000	10000	10000
Profondeur (m)	min.	60	60	60
Frontage (m)	min.	60	60	60
Largeur (m)	min.	40	40	40
STRUCTURE				
Isolée		x	x	x
Jumelée				
Contiguë				
MARGES				
Marge avant (m)	min.	6	6	6
Marges latérales (m)	min.	8	8	8
Marge latérales totales (m)	min.	16	16	16
Marge arrière riveraine (m)	min.	30 (3)	30 (3)	30 (3)
EDIFICATION DES BÂTIMENTS				
Hauteur (étage)	min.	2,5	2,5	2,5
Hauteur (étage)	max.			
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55
Largeur (m)	min.	7	7	7
RAPPORTS				
Logement / bâtiment	max.	1		
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8		
Espace naturel	max.	60		
DISPOSITIONS SPÉCIALES				
PIIA		3	3	3
Autres articles		a), b)	a), b)	a), b)

ZONE : Vb-4

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

- (1) Camp de vacances
- (2) Sylviculture
- (3) 60 mètres pour campings et chalets locatifs;
100 mètres pour hébergements d'envergure.
- (4) Nombre maximal d'unités de logement : 250

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- a) Projet intégré d'habitation (art. 5.13)
- b) Dispositions particulières (chapitre 10)

AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2	x				
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7					
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9		x (A,B)			
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1			x		
Usages spécifiquement permis			(2)	(1)		
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000	10000			
Profondeur (m)	min.	60	60			
Frontage (m)	min.	60	60			
Largeur (m)	min.	40	40			
STRUCTURE						
Isolée		x	x			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6			
Marges latérales (m)	min.	8	8			
Marge latérales totales (m)	min.	16	16			
Marge arrière riveraine (m)	min.	30	30			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.	2.5	2.5			
Hauteur (étage)	max.					
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55			
Largeur (m)	min.	7	7			
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		3	3			
Autres articles		a), b)	a), b)			

ZONE : Vb-5

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

- (1) Sylviculture
(2) Nombre maximum d'unités de logement : 25

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- a) Projet intégré d'habitation (art. 5.13)
b) Dispositions particulières (chapitre 10)


AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	






CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5	x				
Commerce récréatif extérieur intensif	C6					
Commerce récréatif extérieur extensif	C7	x				
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9	x (b)				
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1					
Usages spécifiquement permis	(2)					
Usages spécifiquement exclus	(4)					
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	10000				
Profondeur (m)	min.	60				
Frontage (m)	min.	60				
Largeur (m)	min.	40				
STRUCTURE						
Isolée		x				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	8				
Marge latérales totales (m)	min.	16				
Marge arrière (m)	min.	8 (1)				
EDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.	3				
Hauteur (étage)	max.					
Superficie d'implantation (m2)	min.	55				
Largeur (m)	min.	7				
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES)(%)	max.	8				
Espace naturel	max.	60				
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		4.5				
Autres articles		a)				

ZONE : Vb-6		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
<p>(1) Arrière minimum pour lot riverain : 20 m (2) Location de bateaux de pêche et d'excursion est autorisée (3) Une marina commerciale ou publique de 50 emplacements et un maximum de trois quais de 50 emplacements chacun sont à l'usage de la zone Vb-7; (4) camping rustique</p>		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
<p>a) Dispositions particulières : chap.10 b) Dispositions particulières : hébergement léger (sous-groupe A autorisé uniquement), art. 3.3.9; De plus, l'usage "complexe hôtelier" ne doit comporter qu'un seul bâtiment, incluant le club-house de la marina;</p>		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	
 Juin 2012		



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	x				
Bifamiliale et trifamiliale	H2	x				
Multifamiliale	H3					
Maison mobile	H4					
COMMERCE						
Commerce de détail et de services	C1					
Commerce de détail de grande surface	C2					
Commerce artériel léger	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur intensif	C6		x			
Commerce récréatif extérieur extensif	C7		x			
Commerce de restauration	C8					
Commerce d'hébergement	C9		x			
INDUSTRIE						
Industrie légère	I1					
Industrie moyenne	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE						
Communautaire de voisinage	P1					
Communautaire d'envergure	P2					
Communautaire récréatif	P3					
Utilité publique légère	P4					
Utilité publique moyenne	P5					
Utilité publique lourde	P6					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Usages piscicoles	A3					
Fermette	A4			x		
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE ET SYLVICULTURE						
Exploitation forestière	F1			x		
Usages spécifiquement permis			(1)	(2)		
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000	10000	10000		
Profondeur (m)	min.	60	60	60		
Frontage (m)	min.	45	45	45		
Largeur (m)	min.	40	40	40		
STRUCTURE						
Isolée		x	x	x		
Jumelée		x				
Contiguë		x				
MARGES						
Marge avant (m)	min.	15	15	15		
Marges latérales (m)	min.	10	10	10		
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	15	15	15		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2,5	3	2,5		
Superficie d'implantation (m2)	min.	55	55	55		
Largeur (m)	min.	7	7	7		
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15	15	15		
Espace naturel	max.	60	60	60		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles		(a, b)	(a, b)	(a, b)		

ZONE : Vb-7		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
<p>(1) Entreposage de quais (2) Sylviculture</p>		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
(a) Projet intégré d'habitation (art. 5.13)		
(b) Dispositions particulières (article 10)		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
11-02-2013	2012-362-1	
 Juin 2012		